

## Guide pour la déclaration d'un épisode de cas groupés d'IRA et GEA et autres évènements infectieux en EMS sur le portail des signalements

**ATTENTION : A compter du 02/12/2019, le signalement des cas groupés d'évènements infectieux en EMS passe par le portail des signalements, que votre EMS soit ou non rattaché à un ES.**

**Etape 1 : Se connecter au portail via le lien suivant :**

[https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig\\_ihm\\_utilisateurs/index.html#/accueil](https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil)

**Etape 2 :** Sur la page d'accueil, sélectionnez « Vous êtes un professionnel de santé » :



**Vous êtes un particulier**

Vous êtes la personne concernée, un proche, un aidant, un représentant d'une institution (maire, directeur d'école), une association d'usagers ...



**Vous êtes un professionnel de santé**

Vous êtes un professionnel de santé ou travaillez dans un établissement sanitaire ou médico-social (gestionnaire de risque, directeur d'Ehpad), ...



**Vous êtes un autre professionnel**

Vous êtes une entreprise ou un organisme exploitant fabricant, distributeur, importateur, mandataire, ...

### Signalement de cas groupés d'IRA-GEA

**POUR UN BILAN INITIAL (volet 1) :**

**Etape 3 :** Vous devez alors cocher la case correspondant au premier volet du signalement d'IRA ou de GEA dans la rubrique « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue » :



**Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue**

---

- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie
- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

**Etape 4 :** Vous arrivez sur l'étape 1 du formulaire volet 1 IRA-GEA : il s'agit d'une page à visée informative, il n'y a aucun champ à remplir. Pour débiter la saisie des informations, cliquez sur « Commencer » en bas à gauche de la page :



 **Votre déclaration concerne une gastroentérite aigüe (GEA) - volet 1**

Si vous exercez en établissement de santé, vous êtes invité à contacter votre responsable du signalement qui se chargera du processus de déclaration via l'outil e-SIN.

Dans tous les autres cas, veuillez poursuivre votre signalement.

Votre signalement concerne une gastroentérite aiguë en établissement Médico-social (Volet 1).

Tous les renseignements fournis seront traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel.  
Vos données personnelles sont protégées selon la législation en vigueur Hébergement (HDS) et transmission sécurisés

Pour saisir en ligne cliquer sur COMMENCER. Pour visualiser le formulaire cliquer sur MODELE.

PRÉCÉDENT

MODÈLE DU FORMULAIRE

COMMENCER

**Etape 5 :** Vous arrivez alors sur l'étape 2 du formulaire où il faut compléter les différents champs (et obligatoirement ceux comportant une étoile rouge). A la fin de la page, cliquez sur « suivant ».

**REMARQUE :** *Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter l'ensemble des champs afin de permettre l'analyse et le suivi optimal de l'épisode par nos services.*

**Etape 6 :** Cochez la case CGU et « Je ne suis pas un Robot ». Un message s'affiche, vous indiquant que votre signalement a été enregistré avec son numéro de référence (à conserver pour déclarer le bilan final de l'épisode). Nous vous invitons à **télécharger le formulaire** en bas de l'écran. En parallèle, dans les minutes qui suivent, vous recevrez un mail récapitulatif sur la boîte mail indiquée dans le formulaire.

Merci d'avoir complété ce formulaire.

Votre signalement du 08/11/2019 17:40:31 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence 20191108174031117.

Cette référence vous sera envoyée par mail.

Afin d'améliorer le portail des signalements, prenez 3 minutes et donnez votre avis.



Prise en charge de votre signalement de GEA\_VOLET1 par :

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason  
Point Focal de réception des Alertes  
Place Des Savoirs  
CS 73535  
21035 DIJON Cedex  
+33809404900  
ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

**IMPORTANT !**

Si vous voulez conserver une copie de votre signalement, vous devez cliquer sur la flèche pour le télécharger ou l'imprimer.

TÉLÉCHARGER



**Etape 7 : Dans les suites immédiates de votre signalement**, merci de nous communiquer par mail au Point Focal Régional de l'ARS ([ars-bfc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-alerte@ars.sante.fr)) la **courbe épidémique de l'épisode** avec le numéro de référence du volet 1, selon le modèle suivant :

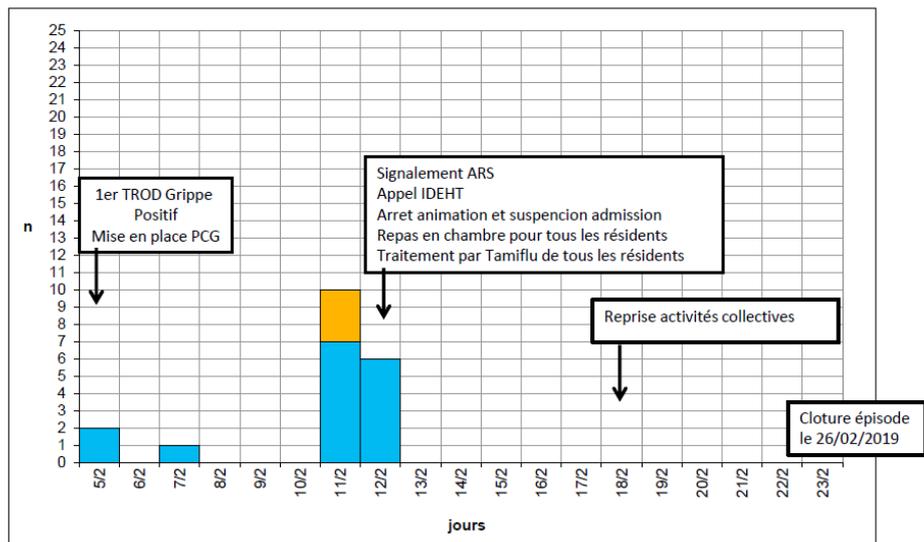
Référence signalement :

Motif de signalement :  Epidémie IRA  Epidémie GEA  Autre : \_\_\_\_\_

Nom de l'EMS :

Commune :

Date	n (résidents)	n (professionnels)
05/02/2019	2	
06/02/2019		
07/02/2019	1	
08/02/2019		
09/02/2019		
10/02/2019		
11/02/2019	7	3
12/02/2019	6	
13/02/2019		
14/02/2019		
15/02/2019		
16/02/2019		
17/02/2019		
18/02/2019		
19/02/2019		
20/02/2019		
21/02/2019		
22/02/2019		
23/02/2019		
<b>16</b>	<b>3</b>	



Mise à jour de la courbe épidémique le : 04/03/2019

## POUR UN BILAN FINAL (Volet 2) :

**Etape 8 :** 10 jours après le dernier cas, après s'être connecté au portail des signalements en tant que professionnel de santé, cochez la case correspondant au 2<sup>ème</sup> volet du signalement d'IRA ou de GEA dans la rubrique « Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue » :



### Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 1ère partie
- Infection Respiratoire Aigue (IRA) - déclaration - 2ème partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 1ère partie
- Gastroentérite Aigue (GEA) - déclaration - 2ème partie
- Maladies à déclaration obligatoire (MDO)

**Etape 9 :** complétez le formulaire en rappelant la référence du volet 1 et validez. Le message suivant s'affiche alors (remarque : le numéro de référence est différent du premier) :

**Merci d'avoir complété ce formulaire.**

**Votre signalement du 08/11/2019 17:49:34 (GMT+1) a bien été enregistré sous la référence 20191108174934830.**

**Cette référence vous sera envoyée par mail.**

**Afin d'améliorer le portail des signalements, prenez 3 minutes et donnez votre avis.**



**Prise en charge de votre signalement de GEA\_VOLET2 par :**

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason  
Point Focal de réception des Alertes  
Place Des Savoirs  
CS 73535  
21035 DIJON Cedex  
+33809404900  
ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

**IMPORTANT !**

**Si vous voulez conserver une copie de votre signalement, vous devez cliquer sur la flèche pour le télécharger ou l'imprimer.**

**TÉLÉCHARGER**

**Etape 10 :** Dans les suites immédiates de votre signalement de bilan final, merci de nous communiquer par mail au Point Focal Régional de l'ARS ([ars-bfc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-alerte@ars.sante.fr)) la courbe épidémique finale d'épisode avec le numéro de référence du volet 2.

## Signalement de cas groupés d'autres évènements infectieux (hors MDO)

Les étapes 1 et 2 sont similaires aux IRA-GEA.

**Etape 3 :** Dans la rubrique « Evènement indésirable associé aux soins », cochez la case « Infection associée aux soins (IAS) puis cliquez sur « suivant » puis dans l'onglet suivant sur « commencer ».



### Evènement indésirable associé à des soins

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Addictovigilance                             | <input type="checkbox"/> Evénements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie         | <input type="checkbox"/> Matéριοvigilance              |
| <input type="checkbox"/> AMP vigilance                                | <input type="checkbox"/> Evénements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - analyse des causes - 2ème partie  | <input type="checkbox"/> Pharmacovigilance             |
| <input type="checkbox"/> Biovigilance                                 | <input type="checkbox"/> Hémovigilance   | <input type="checkbox"/> Pharmacovigilance vétérinaire |
| <input type="checkbox"/> Défaut de qualité d'un médicament sans effet | <input checked="" type="checkbox"/> Infection associée aux soins (IAS)   | <input type="checkbox"/> Radiovigilance                |
| <input type="checkbox"/> Erreur médicamenteuse sans effet             |  | <input type="checkbox"/> Réactovigilance               |

**Etape 4 :** Compléter le formulaire en fonction des éléments dont vous disposez puis cliquez sur « suivant ». Poursuivre jusqu'à validation du signalement et réception de la référence du dossier.

**REMARQUE :** Nous attirons votre attention sur l'importance de compléter l'ensemble des champs afin de permettre l'analyse et le suivi optimal de l'épisode par nos services.